

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC 1550 D'Estimauville Avenue 1550, Avenue d'Estimauville Québec Québec G1J 0C7

FAX pour soumissions: (418) 648-2209

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

TPSGC/PWGSC BFC Bagotville, CP 380 CFB Bagotville, PO Box 380 Bâtiment 62, local 112 Building 62, Room 112 Alouette Québec G0V1A0

Date	Date		
2015-	12-	01	
MS No./N°	VN	1E	
rend fi	n	Time Zone Fuseau horaire	
		Heure Normale du l'Est HNE	
:	Bu	yer Id - Id de l'acheteur	
-		001	
	lo.	- N° de FAX	
()	_		
	2015-	2015-12- MS No./N° VM rend fin But bal	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée					
See Herein						
Vendor/Firm Name and Address						
Raison sociale et adresse du fournisseur/de	e l'entrepreneur					
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur						
· ·	on habels of Vandaustina					
Name and title of person authorized to sign (type or print)	on behalf of vendor/Firm					
Nom et titre de la personne autorisée à sign	er au nom du fournisseur/					
de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractè	eres d'imprimerie)					
Signature	Date					



W0106-15R312/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

bal001

N° de réf. du client - Client Ref. No.

Client Ref. No. File No. - N° du dossier

W0106-15R312 BAP-5-38207

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PRESSE PLIEUSE 250 TONNES

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE (MDN) GARNISON VALCARTIER

TABLE DES MATIÈRES (applicable seulement pour le « Document 2 de 2 »)

PAR	TIE 1 -	RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	4
1.1	Besoin	1	4
1.2	Compt	te rendu	4
1.3	Accord	ds commerciaux	4
PAR	TIE 2 -	INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	5
2.1	Instruc	ctions, clauses et conditions uniformisées	5
2.2	Présen	ntation des soumissions	5
2.3	Demar	ndes de renseignements – en période de soumission	6
2.4	Lois ap	oplicables	6
PAR	TIE 3 -	INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS .	7
3.1	Instruc	ctions pour la préparation des soumissions	7
	3.1.1	Fluctuation du taux de change – Atténuation des risques	8
PAR	TIE 4 -	PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	9
4.1	Procéd	dures d'évaluation	9
	4.1.1	Évaluation technique	9
		4.1.1.1 Critères techniques obligatoires	9
	4.1.2	Évaluation financière	10
4.2	Méthod	de de sélection - critères techniques obligatoires	10

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

bal001

W0106-15R312/A

N° de réf. du client - Client Ref. No.

W0106-15R312

File No. - N° du dossier BAP-5-38207

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PAR1	TIE 5 -	ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES		11
5.1	Attestat	ions exigées avec la soumission		11
	5.1.1	Déclaration de condamnation à une infraction	11	
5.2		ions préalables à l'attribution du contrat et renseignements nentaires		11
	5.2.1	Dispositions relatives à l'intégrité – liste de noms	11	
	5.2.2	Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission	12	
PAR1	ΠΕ 6 -	CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT		13
6.1	Besoin.			13
6.2	Clauses	s et conditions uniformisées		13
	6.2.1	Conditions générales	13	
	6.2.2	Conditions générales supplémentaires	13	
6.3	Durée d	du contrat		13
	6.3.1	Période du contrat	13	
	6.3.2	Délai de livraison	13	
		6.3.2.1 Dommages-intérêts fixés à l'avance	4	
6.4	Respon	sables		14
	6.4.1	Autorité contractante	14	
	6.4.2	Autorité technique	15	
	6.4.3	Représentants de l'entrepreneur	15	
6.5	Paieme	nt		16
	6.5.1	Base de paiement - prix de lot fermes	16	
	6.5.2	Clauses du Guide des CCUA	16	
6.6	Instruct	ions relatives à la facturation		16
6.7	Attestat	ions		16
	6.7.1	Conformité	16	
6.8	Lois ap	plicables		17
6.9	Ordre d	le priorité des documents		17
6.10	Clauses	s du Guide des CCUA		17
6.11	Instruct	ions d'expédition - livraison à destination		17

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

bal001

W0106-15R312/A

N° de réf. du client - Client Ref. No.

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

W0106-15R312

BAP-5-38207

ANNI	EXE A - BESOIN	18
A.1	Besoin	18
A.2	Documentation	18
A.3	Livraison	18
A.4	Déchargement	18
A.5	Installation	18
A.6	Spécifications et composantes techniques obligatoires	19
	EXE B - BASE DE PAIEMENT	
B.1	Fixation des prix	24
ANNI	EXE C - CONTENU DE VOTRE SOUMISSION	25
C.1	Liste de rappel (check-list)	25

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

bal001

W0106-15R312/A

N° de réf. du client - Client Ref. No.

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

W0106-15R312 BAP-5-38207

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'article 6.1 des clauses du contrat éventuel.

1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.3 Accords commerciaux

Ce besoin est assujetti aux dispositions des accords commerciaux : ALÉNA, ACI, Chili, Colombie et Panama.

« Document 2 de 2 » Page 4 de 25

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

bal001

N° de réf. du client - Client Ref. No.

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

W0106-15R312

W0106-15R312/A

BAP-5-38207

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2015-07-03) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

Vous pouvez transmettre votre soumission par fax au no.: 418-648-2209 ou par la poste à l'adresse suivante :

Module de réception des soumissions Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) 1550, Avenue d'Estimauville Québec (Québec) G1J 0C7

« Document 2 de 2 » Page 5 de 25

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

bal001

W0106-15R312/A

W0106-15R312

N° de réf. du client - Client Ref. No. File No.

File No. - N° du dossier

BAP-5-38207

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur au Québec, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

« Document 2 de 2 » Page 6 de 25

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

bal001

W0106-15R312/A

N° de réf. du client - Client Ref. No.

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

W0106-15R312

BAP-5-38207

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I: Soumission technique (1 copie papier)

Section II: Soumission financière (1 copie papier)

Section III: Attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, rectoverso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

« Document 2 de 2 » Page 7 de 25

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

bal001

W0106-15R312/A

N° de réf. du client - Client Ref. No.

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

W0106-15R312

BAP-5-38207

3.1.1 Fluctuation du taux de change – Atténuation des risques

- 1. Le soumissionnaire peut demander au Canada d'assumer les risques et les avantages liés aux fluctuations du taux de change. Si le soumissionnaire demande un rajustement du taux de change, cette demande doit être clairement indiquée dans la soumission au moment de sa présentation. Le soumissionnaire doit présenter le formulaire PWGSC-TPSGC 450, http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/450.pdf Demande de rajustement du taux de change, avec sa soumission, et indiquer le montant en monnaie étrangère en dollars canadiens pour chaque article pour lequel un rajustement du taux de change est demandé.
- Le montant en monnaie étrangère est défini comme la portion du prix ou du taux qui varie directement en fonction des fluctuations du taux de change.
 Ce montant devrait comprendre l'ensemble des taxes, des droits et des autres coûts payés par le soumissionnaire et qui seront compris dans le montant de rajustement.
- 3. Le prix total payé par le Canada sur chaque facture sera rajusté au moment du paiement, selon le montant en monnaie étrangère et la disposition relative à la fluctuation du taux de change du contrat. Le rajustement du taux de change sera uniquement appliqué lorsque la fluctuation du taux de change varie de plus de 2% (augmentation ou diminution).
- 4. Au moment de la soumission, le soumissionnaire doit remplir les colonnes (1) à (4) du formulaire PWGSC-TPSGC 450 pour chaque article pour lequel il veut se prévaloir de la disposition relative à la fluctuation du taux de change. Lorsque les soumissions sont évaluées en dollars canadiens, les valeurs indiquées dans la colonne (3) devraient aussi être en dollars canadiens, afin que le montant du rajustement soit présenté dans la même devise que le paiement.
- Aux fins de la présente disposition relative à la fluctuation du taux de change, les autres taux ou calculs proposés par le soumissionnaire ne seront pas acceptés.

Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

« Document 2 de 2 » Page 8 de 25

 N° de l'invitation - Solicitation No. N° de la modif - Amd. No. Id de l'acheteur - Buyer ID

W0106-15R312/A

bal001

N° de réf. du client - Client Ref. No. File No. - N° du dossier N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

W0106-15R312 BAP-5-38207

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

La soumission doit répondre aux critères techniques obligatoires précisés ci-après. Les soumissionnaires doivent fournir la documentation nécessaire pour assurer la conformité à cette exigence.

Les soumissions qui ne répondent pas aux critères techniques obligatoires seront déclarées non recevables. Chaque critère technique obligatoire doit être traité séparément.

Critères techniques obligatoires

Bien que les soumissionnaires doivent proposer des produits rencontrant toutes les spécifications et composantes techniques obligatoires décrites dans l'annexe A; à la fermeture des soumissions, les soumissions seront évalués sur les spécifications et composantes techniques obligatoires présélectionnées suivantes:

(numéros correspondants aux spécifications et composantes techniques obligatoires de l'annexe A) :

1.1	La presse plieuse doit avoir une capacité de 250 tonnes impériales ou plus.
1.2	La longueur totale de pliage doit être de 155 pouces ou
	plus.
1.3	L'écartement (distance) entre les montants de la presse
	plieuse doit être d'au moins 138 pouces ou plus.
1.4	La profondeur de la gorge de la presse plieuse doit être de
	18' pouces ou plus.
5	La presse doit être conforme à la norme CSA Z142.10.

Pour démontrer que leurs produits offerts rencontrent toutes les spécifications et composantes techniques obligatoires présélectionnées ci-dessus, les soumissionnaires doivent joindre à leur soumission, les preuves de conformité.

« Document 2 de 2 » Page 9 de 25

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

bal001

N° de réf. du client - Client Ref. No.

File No. - N $^{\circ}$ du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

W0106-15R312

W0106-15R312/A

BAP-5-38207

Critères techniques obligatoires

Preuve de conformité : Document non modifié comme une brochure, un document technique, un rapport d'essai rédigé par un organisme d'essai indépendant reconnu sur le plan national ou international, ou encore un rapport produit par un logiciel d'une tierce partie reconnue à l'échelle nationale ou internationale. Ce document doit fournir des renseignements détaillés pour chaque spécification et exigence de performances. Lorsqu'un document fourni à titre de preuve de conformité ne traite pas de l'ensemble des spécifications ou des exigences de performances, ou lorsqu'un tel document n'est pas disponible. ou encore lorsque l'équipement d'origine ou la personnalisation a besoin d'être modifié pour répondre aux spécifications ou aux exigences de performances, un certificat d'attestation (sous la forme d'un document distinct) signé par un représentant principal du fabricant d'équipement d'origine et dans lequel sont décrites les modifications et la façon dont elles respectent les spécifications ou les exigences de performances doit être fourni. Ce certificat doit détailler toutes les exigences de performances ou les spécifications requises pour prouver la conformité du produit. Un certificat peut être fourni pour l'ensemble des exigences de performances ou des spécifications, ou pour une seule d'entre elles.

Le Canada évaluera uniquement la documentation qui accompagnera la soumission du soumissionnaire. Le Canada n'évaluera pas l'information telle les renvois à des adresses de sites Web où l'on peut trouver de l'information supplémentaire, ou les manuels ou les brochures techniques qui n'accompagnent pas la soumission.

4.1.2 Évaluation financière

Le prix total de chaque soumission sera évalué comme suit :

- a) Les soumissionnaires doivent proposer des prix fermes, les droits de douane et les taxes d'accise canadiens compris, et les taxes applicables exclues. Aux fins d'évaluation, les soumissions reçues en devises étrangères seront converties en dollars canadiens en utilisant le taux de change annoncé par la Banque du Canada à la date de clôture des soumissions.
- b) Les soumissionnaires doivent soumettre les prix rendus droits acquittés (DDP) destination.

4.2 Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

« Document 2 de 2 » Page 10 de 25

N° de l'invitation - Solicitation No. N° de la modif - Amd. No.

nd. No. Id de l'acheteur - Buyer ID

bal001

N° de réf. du client - Client Ref. No. File No. - N° du dossier

W0106-15R312/A

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

W0106-15R312 BAP-5-38207

PARTIE 5 - ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituer un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Déclaration de condamnation à une infraction

Conformément au paragraphe Déclaration de condamnation à une infraction de l'article 01 des instructions uniformisées, le soumissionnaire doit, selon le cas, présenter avec sa soumission le Formulaire de déclaration (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/documents/formulaire-form-fra.pdf) dûment rempli afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – liste de noms

Les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une soumission comme coentreprise, doivent

« Document 2 de 2 » Page 11 de 25

 N° de l'invitation - Solicitation No. N° de la modif - Amd. No. Id de l'acheteur - Buyer ID

W0106-15R312/A bal001

N° de réf. du client - Client Ref. No. File No. - N° du dossier N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

W0106-15R312 BAP-5-38207

fournir le nom du ou des propriétaire(s).

Les soumissionnaires qui présentent une soumission à titre de société, d'entreprise ou d'association de personnes n'ont pas à soumettre une liste de noms.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

« Document 2 de 2 » Page 12 de 25

N° de l'invitation - Solicitation No. N° de la modif - Amd. No.

la modif - Amd. No. Id de l'acheteur - Buyer ID

bal001

N° de réf. du client - Client Ref. No. File No. - N° du dossier N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

W0106-15R312 BAP-5-38207

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

Note: La numérotation des clauses sera revue lors de l'octroi du contrat.

6.1 Besoin

W0106-15R312/A

L'entrepreneur doit fournir une presse plieuse de 250 tonnes, conformément au besoin décrit à l'annexe « A ».

6.2 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.2.1 Conditions générales

2010A (2015-09-03), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.2.2 Conditions générales supplémentaires

4001 (2015-04-01), Conditions générales supplémentaires Achat, location et maintenance de matériel s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.3 Durée du contrat

6.3.1 Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'à la fin de la période de la garantie inclusivement.

6.3.2 Délai de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard dans les soixante (60) jours civils après l'octroi du contrat.

« Document 2 de 2 » Page 13 de 25

 N° de l'invitation - Solicitation No. N° de la modif - Amd. No. N° de la de l'acheteur - Buyer ID

W0106-15R312/A

bal001

N° de réf. du client - Client Ref. No. File No. - N° du dossier N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

W0106-15R312 BAP-5-38207

6.3.2.1 Dommages-intérêts fixés à l'avance

- Si l'entrepreneur ne livre pas les biens ou n'exécute pas les services dans le délai spécifié dans le contrat, l'entrepreneur accepte de verser au Canada des dommages-intérêts fixés à l'avance de 300.⁰⁰\$ pour chaque jour civil de retard. Le montant total des dommages-intérêts fixés à l'avance ne doit pas dépasser 10 p. 100 du prix contractuel.
- Le Canada et l'entrepreneur conviennent que le montant précité au-dessus est leur meilleure estimation de la perte encourue par le Canada si la situation précitée se produit, qu'il n'a pas pour but d'imposer une sanction et qu'il ne doit pas être interprété en ce sens.
- 3. Le Canada est autorisé en tout temps à retenir, recouvrer ou déduire tout montant de dommages-intérêts fixés à l'avance dû et impayé aux termes du présent article et de prélever ces montants de toute somme due à l'entrepreneur par le Canada.
- Rien dans le présent article ne doit être interprété comme limitant les droits et recours dont le Canada peut par ailleurs se prévaloir aux termes du contrat.

6.4 Responsables

6.4.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom: Marial Tremblay

Titre : Spécialiste de l'approvisionnement

Téléphone : 418-677-4000, poste 4159

Courriel: Marial.Tremblay@tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

« Document 2 de 2 » Page 14 de 25

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

bal001

N° de réf. du client - Client Ref. No.

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

W0106-15R312

6.4.3

W0106-15R312/A

BAP-5-38207

6.4.2 Autorité technique

L'autorité technique pour le contrat est :

(à être complété par TPSGC lors de l'attribution du contrat)

	Nom:		
	Titre :		
	No de téléphone :		
	No de télécopieur :		
	Courriel:		
sont e au co quest autori chang	exécutés en vertu du con ntenu technique des trav ions techniques avec l'au ser les changements à a	e le ministère ou l'organisme po trat. Il est responsable de toutes raux prévus dans le contrat. On utorité technique; cependant, ce apporter à l'énoncé des travaux. ectués uniquement au moyen d' intractante.	s les questions liées peut discuter des lui-ci ne peut pas De tels
Repr	ésentants de l'entrepre	neur	
Nom	et numéro de téléphone	de la personne avec qui commu	ıniquer :
a)	Gestionnaire du contrat	:	
	Nom :		
	Titre :		
	No de téléphone :		
	No de télécopieur :		
	Courriel :		
b)	Suivi de la livraison :		
	Nom:		
	Titre:		
	No de téléphone :		
	No de télécopieur :		
	Courriel:		

« Document 2 de 2 » Page 15 de 25

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

bal001

W0106-15R312/A

 N° de réf. du client - Client Ref. No. File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

W0106-15R312 BAP-5-38207

6.5 Paiement

6.5.1 Base de paiement - prix de lot fermes

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé les prix de lot fermes précisés à l'annexe « B », selon un montant total de ______\$ (à être complété par TPSGC lors de l'attribution du contrat). Les droits de douane inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.5.2 Clauses du Guide des CCUA

Numéro	Date	Titre
C2000C	2007-11-30	Taxes – entrepreneur établi à l'étranger
C3015C	2014-11-24	Rajustement relatif à la fluctuation du taux de change
H1000C	2008-05-12	Paiement unique

6.6 Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Les factures doivent être distribuées comme suit :

L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

6.7 Attestations

6.7.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements connexes sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements connexes, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission

« Document 2 de 2 » Page 16 de 25

 N° de l'invitation - Solicitation No. N° de la modif - Amd. No. N° de la de l'acheteur - Buyer ID

W0106-15R312/A bal001

N° de réf. du client - Client Ref. No. File No. - N° du dossier N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

W0106-15R312 BAP-5-38207

comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

6.8 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur au Québec, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.9 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales supplémentaires 4001 (2015-04-01), Conditions générales supplémentaires Achat, location et maintenance de matériel;
- c) les conditions générales 2010A (2015-09-03), Conditions générales biens (complexité moyenne);
- d) Annexe A, Besoin;
- e) Annexe B, Base de paiement; et
- f) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (à être complété par TPSGC lors de l'attribution du contrat)

6.10 Clauses du Guide des CCUA

Numéro	Date	Titre
A9006C	2012-07-16	Contrat de défense
A9062C	2011-05-16	Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes
B1501C	2006-06-16	Appareillage électrique

6.11 Instructions d'expédition - livraison à destination

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés rendu droits acquittés (DDP) Garnison Valcartier, bâtiment 324, Courcelette (Québec) G0A 4Z0, selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

« Document 2 de 2 » Page 17 de 25

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

bal001

W0106-15R312/A

N° de réf. du client - Client Ref. No.

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

W0106-15R312

BAP-5-38207

ANNEXE A - BESOIN

A.1 Besoin

Achat d'une presse plieuse requise par la Compagnie de Maintenance (Cie Maint) du 5e Bataillon de Service du Canada (5Bon Svc), de la Garnison Valcartier, Ministère de la Défense nationale (MDN.

A.2 Documentation

L'entrepreneur fournira, au minimum, un manuel de l'utilisateur en version papier ou électronique, incluant la procédure d'installation et les procédures de sécurité pour une utilisation sécuritaire de la machine.

Le manuel sera de préférence en français, mais acceptable en anglais. Si l'entrepreneur fournit le manuel uniquement en anglais, il accepte de donner les droits nécessaires au MDN pour effectuer une traduction du manuel en français.

A.3 Livraison

L'entrepreneur sera responsable de livrer la machine au 5Bon Svc en parfait état au bâtiment #324 de la base militaire Valcartier.

A.4 Déchargement

Le MDN sera responsable de décharger la machine et de la déplacer jusqu'à son emplacement définitif dans l'atelier d'usinage.

A.5 Installation

Le MDN sera responsable d'effectuer l'installation.

« Document 2 de 2 » Page 18 de 25

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

bal001

W0106-15R312/A

N° de réf. du client - Client Ref. No. File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

W0106-15R312

BAP-5-38207

A.6 Spécifications et composantes techniques obligatoires

Les spécifications et composantes techniques obligatoires spécifiées dans le tableau suivant sont d'abord et avant tout des minimums à rencontrer, et constitue une liste non-exhaustive.

Toutes spécifications et composantes techniques nécessaires au fonctionnement du matériel qui ne sont pas décrites dans le tableau ci-après, font partie intégrante de cette annexe et les prix de celles-ci sont inclus dans le prix de la presse plieuse.

Instructions aux soumissionnaires

- Dans l'avant dernière colonne du tableau ci-après, les soumissionnaires devraient indiquer les spécifications et composantes offertes.
- 2) Dans la dernière colonne du tableau ci-après, les soumissionnaires devraient indiquer l'endroit dans leurs documents techniques joints à leur soumission où l'on peut retrouver l'information sur les spécifications et composantes offertes.
- 3) N'oubliez pas de joindre à votre soumission, votre document technique et le tableau ci-après dûment complété.

Spécifications et composantes techniques obligatoires			Spécifications et composantes techniques offertes	Titre, page et/ou ligne des documents techniques
1	Effica	cité de la presse plieuse		
	1.1 La presse plieuse doit avoir une capacité de 250 tonnes impériales ou plus.			
	1.2 La longueur totale de pliage doit être de 155 pouces ou plus.			
	1.3 L'écartement (distance) entre les montants de la presse plieuse doit être d'au moins 138 pouces ou plus.			
	 1.4 La profondeur de la gorge de la presse plieuse doit être de 18' pouces ou plus. 1.5 La course de la presse plieuse doit être de 11 pouces ou plus. 			
	1.6	Le dégagement vertical ("open height") de la presse doit être de 19 pouces ou plus (inters et base enlevés).		

« Document 2 de 2 » Page 19 de 25

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

bal001

W0106-15R312/A

 N° de réf. du client - Client Ref. No. File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

W0106-15R312

BAP-5-38207

Spécifications et composantes techniques obligatoires Spécifications et Titre, page et/						
				composantes techniques offertes	ligne des documents techniques	
2	Type o	de press	e			
			être de type synchro, ce qui signifie que les rrespondant aux deux cylindres sont :			
	2.1	contrôl	lés indépendamment et			
	2.2	synchr numéri	ronisés au besoin par la commande ique.			
3	Systèr	ne de b	ombage			
	La pres hydrau		être équipée d'un système de bombage			
	(Les sy accept		de bombage mécanique ne sont pas			
	3.1	contrôl	lé numériquement et			
	3.2	2 entièrement pivotant.				
		(Struct	ure non soudé ou retenue aux bâtis)			
4	Bâti					
	4.1	boulon	i de la presse doit être composé d'éléments inés de façon à assurer une durée de vie ale audit bâti.			
		(Les ba	âtis mécano-soudés ne sont pas acceptés)			
	4.2		aques utilisées pour la fabrication de la doivent être :			
		4.2.1	normalisées et			
		4.2.2	d'une limite à la rupture supérieure à 60,000 psi.			
	4.3	4.3 La fixation des cylindres aux bâtis doit être d'une forme en queue d'aronde pour assurer que même si les boulons se relâchent au bout d'un certain temps, le point d'attache ne se déforme pas.				
	4.4		dage du bélier doit se faire en au moins 8 de façon à minimiser le fléchissement dudit			

« Document 2 de 2 » Page 20 de 25

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

bal001

W0106-15R312/A

N° de réf. du client - Client Ref. No.

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

W0106-15R312

BAP-5-38207

Spéc	ification	s et composantes techniques obligatoires	Spécifications et composantes techniques offertes	Titre, page et/ou ligne des documents techniques
	4.5	Un renfort arrière ajustable visant à raidir le bélier dans le sens longitudinal et du fait prolonger sa durée de vie et la précision au niveau du pliage est requis sur la presse.		
	4.6 La déflexion des bâtis doit être compensée automatiquement durant le processus de pliage.			
	4.7	Une structure secondaire dédiée à soutenir l'encodeur ou la règle linéaire de lecture est obligatoire.		
	4.8	Un système de compensation mécanique additionnel par levier est requis.		
5	Normes La presse doit être conforme à la norme CSA Z142.10 ainsi qu'aux normes de sécurité en vigueur au Québec pour les presses plieuses hydrauliques. Cette conformité doit comporter, mais n'est pas limité à :			
	5.1	une pédale trois positions,		
	5.2	un système laser de sécurité,		
	5.3	des valves hydrauliques maitresses auto- surveillées avec automate de sécurité,		
	5.4	une redondance électrique et hydraulique, et		
	5.5	des gardes latéraux et arrière complet avec interrupteurs.		
6	Protec	tion avant		
	La protection avant de la plieuse doit être assurée :			
	6.1	par un système de sécurité Laser (Fiessler ou DSP)		
	6.2	avec supports rigides et ajustables rapidement à l'aide de graduations pour référence rapide.		

« Document 2 de 2 » Page 21 de 25

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

bal001

W0106-15R312/A

 N° de réf. du client - Client Ref. No. File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

W0106-15R312

BAP-5-38207

Spéc	ification	s et com	posantes techniques obligatoires	Spécifications et composantes techniques offertes	Titre, page et/ou ligne des documents techniques
7		arrière			
	La butée arrière doit :				
	7.1	comporter au moins 2 axes			
		X (avant-arrière)			
		R (montée-descente)			
		7.1.1	avec un déplacement en «X» de 30 pouces ou plus, et		
		7.1.2	de 8 pouces ou plus en «R».		
	7.2	être m	ontée sur rail linéaire pour déplacement		
	7.3		rter un système de protection intégré en collisions.		
8	Contro	ôleur de la presse			
	8.1	Le contrôleur de la presse doit être :			
		8.1.1	de type 2D graphique à écran tactile,		
		8.1.2	à environnement Windows,		
		8.1.3	à connectivité réseau,		
		8.1.4	Avec capacité mémoire et		
		8.1.5	en mesure de garder en mémoire une grande quantité de poinçons et matrices		
	8.2		iciel de programmation hors ligne doit être ible pour ce contrôleur.		
9	Brides	de ser	rage des outils		
	Les int	ers (brid	les de serrage des outils) doivent :		
	9.1	9.1 accepter l'outillage de type européen,			
	9.2	être à serrage rapide via l'utilisation d'un levier activé à la main.			

« Document 2 de 2 » Page 22 de 25

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

bal001

W0106-15R312/A

N° de réf. du client - Client Ref. No.

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

W0106-15R312 BAP-5-38207

Spécifications et composantes techniques obligatoires			Spécifications et composantes techniques offertes	Titre, page et/ou ligne des documents techniques	
	9.3	également permettre l'insertion et l'éjection verticale des poinçons.			
10	Base	de soutènement			
		e de soutènement des matrices doit être d'une r de 60mm avec brides de serrage avant-arrière.			
11	1 Outils de base				
	Les ou	tils de base fournis avec la presse doivent être :			
	11.1	une matrice à 4 ouvertures (approximativement : 16-22-35-50mm, 85 degrés) trempée à 52-55 HRc et rectifiée,			
	11.2	ainsi qu'un poinçon trempé à 52-55 HRc et rectifié; et			
	11.3	fournis (matrice et poinçon) en section standard de 835mm en quantité suffisante pour couvrir la longueur de la presse.			
12	Bras de support				
	linéaire	as support doivent être déplaçable sur un rail e et ajustable en hauteur facilement pour permettre stement rapide lors de changement de matrice.			
13	Éclairage				
	Un éclairage de la zone avant et arrière du bélier est exigé.				

« Document 2 de 2 » Page 23 de 25

N° de réf. du client - Client Ref. No.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

bal001

W0106-15R312/A

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

W0106-15R312

BAP-5-38207

ANNEXE B - BASE DE PAIEMENT

B.1 Fixation des prix

- Avant de soumettre vos prix, veuillez-vous référer à la clause 6.5 Paiement où il est mentionné, entre autres, que les taxes applicables ne sont pas incluses dans les prix.
- b) Veuillez indiquer la marque et le modèle offert du produit offert, et compléter la dernière colonne du tableau suivant :

Article	Description	Quantité	Unité	Prix de lot ferme
1	Presse plieuse et ses composantes. Marque offerte : Modèle offert : Selon la section A.6 de l'annexe A.	1	lot	\$
2	Documentation • Selon la section A.2 de l'annexe A.	1	lot	\$
3	Livraison • Selon la clause 6.11 Instructions d'expédition - livraison à destination de ce document.	1	lot	\$
	Valeur	totale du c	ontrat :	\$

« Document 2 de 2 » Page 24 de 25

N° de réf. du client - Client Ref. No.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

bal001

W0106-15R312/A

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

W0106-15R312

BAP-5-38207

ANNEXE C - CONTENU DE VOTRE SOUMISSION

C.1 Liste de rappel (check-list)

Ci-dessous, une liste de rappel (check-list) du contenu de votre soumission. Cette liste n'est pas une liste exhaustive, il appartient aux soumissionnaires de préparer leur soumission conformément aux instructions contenues dans la Demande de proposition (DDP) et de fournir une soumission claire et suffisamment détaillée, contenant tous les renseignements demandés, afin de permettre une évaluation complète conformément aux critères établis dans la DDP.

Pagination du Document 1 de 2 (document d'une seule page)				
Page 1 de 1	Les soumissionnaires devraient inclure à leur soumission, la première page intitulée « Demande de proposition » dûment complétée et signée. Référez-vous aux Instructions uniformisées 2003 mentionnées à la clause 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées.			
Pagination du Document 2 de 2 (document de 27 pages)				
Page 5	Les soumissionnaires doivent transmettre leur soumission uniquement à l'adresse indiquée à la clause 2.2 Présentation des soumissions .			
Pages 9 et 10	Les soumissions des soumissionnaires doivent rencontrer tous les critères techniques obligatoires décrits dans la clause 4.1.1.1 - Critères techniques obligatoires. > N'oubliez pas de joindre les preuves de conformité avec votre soumission.			
Page 11	Ceci s'applicable seulement si une infraction a été commise.			
	Les soumissionnaires doivent joindre à leur soumission, le formulaire de déclaration spécifié à la clause 5.1.1 Déclaration de condamnation à une infraction dûment complété.			
Page 11	Comme indiqué dans la clause 5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – liste de noms , les soumissionnaires doivent fournir avec leur soumission ou le plus tôt possible après le dépôt de celle-ci, la liste complète des noms de tous les individus qui sont actuellement administrateurs du soumissionnaire.			
Page 15	Les soumissionnaires devraient joindre à leur soumission, la clause 6.4.3 Représentants de l'entrepreneur dûment complétée.			
Pages 19 à 23	Les soumissionnaires devraient joindre à leur soumission, le tableau de la section A.6 de l'Annexe « A » dûment complétée.			
Page 24	Les soumissionnaires doivent joindre à leur soumission, l'Annexe « B » - Base de paiement dûment complétée.			

« Document 2 de 2 » Page 25 de 25